



Réduction des formalités administratives

... D'AUTRES SUCCÈS

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
Les petites entreprises ont dit qu'il faut améliorer le niveau de service offert, par exemple grâce à des programmes de sécurité adaptés à leur taille.	La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a approuvé les recommandations et élaboré un plan de communications pour leur offrir de meilleurs programmes de sécurité.	Le plan de communication prévoit la création d'un outil de prévention pour aider les petites entreprises à élaborer un programme d'hygiène et de sécurité visant à protéger leurs travailleurs des blessures et des maladies professionnelles.
Les propriétaires d'entreprises de l'industrie forestière souhaitaient se prononcer avant l'adoption de la <i>Loi sur le transport des produits forestiers de base</i> pour être certains qu'elle tienne bien compte de leurs intérêts.	Des consultations ont eu lieu avec les offices de commercialisation de l'industrie forestière et d'autres intéressés avant que la loi soit votée et promulguée.	À la suite de cette consultation, l'industrie a accepté d'utiliser les certificats de transport, comme stipulé par la Loi, pour transporter les produits forestiers primaires au Nouveau-Brunswick à compter du 1 ^{er} avril 2002. La communication s'est améliorée grâce à la distribution de trousseaux d'information aux intéressés.
Les propriétaires de petites entreprises ont suggéré que les initiatives de marketing du gouvernement les incluent davantage.	Le gouvernement s'est assuré, avec l'aide de ses partenaires communautaires, que les nouvelles activités de marketing, entre autres les missions commerciales, leur soient communiquées.	Entre autres efforts déployés pour améliorer les communications avec les petites entreprises, mentionnons l'embauche d'un coordonnateur des partenaires gouvernementaux d'ECNB Équipe Commerce Nouveau-Brunswick (ECNB), la tenue d'un atelier ECNB avec le personnel des Agences de développement économique communautaire (ADEC) ainsi que l'élaboration du site web www.ecnb.ca , dont le contenu reflète les commentaires de l'industrie. Le gouvernement entretient des rapports constants avec les ADEC pour revoir les programmes et services en matière de commerce.

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives



Réduction des formalités administratives

... D'AUTRES SUCCÈS

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
Les organisateurs de voyages en autocar qui détiennent un permis valide ont exprimé leur inquiétude quant à la structure des amendes pénalisant les organisateurs sans permis.	L'amende imposée aux organisateurs sans permis valide a été augmentée.	La structure est uniformisée avec celle des provinces voisines.
Les entreprises ont dit que le processus de prestation d'aide financière devait être amélioré : communication continue avec les demandeurs, établissement d'un calendrier raisonnable et uniformisation des exigences en matière d'information.	Le gouvernement et les agences du Réseau Entreprise se sont employés à améliorer le processus de prestation d'aide financière aux entreprises.	La communication pour l'élaboration de plans d'affaires adéquats s'est améliorée. Les méthodes d'évaluation et de suivi se sont aussi améliorées en ce qui a trait au calendrier du processus de demande. Une démarche d'uniformisation de la documentation est en cours.
Les propriétaires d'entreprises ne comprenaient pas pourquoi ils devaient payer une taxe quand ils transféraient une de leurs propriétés à une entreprise leur appartenant.	La <i>Loi de la taxe sur le transfert de biens réels</i> a été modifiée.	Les propriétaires qui transfèrent une propriété à une entreprise leur appartenant n'ont plus à payer de taxe de transfert.
Les entreprises disaient que les exigences provinciales et fédérales concernant les dossiers financiers étaient incompatibles.	Le 20 décembre 2002, diverses modifications législatives ayant trait aux exigences concernant la période de conservation des dossiers financiers ont reçu une sanction royale.	Les entreprises ne sont plus obligées de conserver leurs dossiers financiers pour un temps illimité. Elles économisent ainsi temps, effort et argent.

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives



Réduction des formalités administratives

... D'AUTRES SUCCÈS

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
L'industrie touristique recommandait l'établissement d'un groupe de travail formé de représentants pour voir à ce que le programme de signalisation tienne compte des régions urbaines et rurales.	Le 4 avril 2001, de nouveaux règlements concernant la signalisation routière ont été annoncés à la suite d'une longue consultation avec les représentants de l'industrie.	Les règlements ayant trait à la signalisation des routes commerciales ont abouti à des messages cohérents sur les routes. L'industrie et le gouvernement ont coordonné la publication d'une édition revue de la trousse d'information sur la publicité routière.
L'industrie de la construction se plaignait du coût des permis annuels pour des véhicules utilisés quelques mois par année.	On a décidé qu'il était possible d'offrir à l'industrie de la construction des permis « pour une partie de temps dans l'année »; la loi sera modifiée en conséquence.	Le processus de modification législative a débuté.
Les entrepreneurs de l'industrie de la construction s'inquiétaient de la façon dont le gouvernement gérait les conflits entourant les ordres de modification destinés à l'industrie de la construction.	On s'est entendu sur le fait qu'il existe déjà un processus simple mais efficace de résolution de conflits. Ce processus devrait être maintenu et surveillé en vue d'y apporter des améliorations au besoin.	L'actuel processus permet aux deux parties de s'asseoir ensemble pour négocier une résolution du conflit; ainsi, chacune fait des économies substantielles sur les frais juridiques.
L'industrie de la construction se plaignait du nombre croissant d'addenda de dernière minute aux spécifications et plans originaux des projets de construction du gouvernement, ce qui donnait lieu à de coûteuses réestimations. Le gouvernement a suggéré une loi qui mettrait fin aux appels d'offres 48 heures après le dernier addenda.	Au lieu d'établir une loi, le gouvernement s'est entendu avec l'industrie pour reporter l'ouverture des soumissions lorsque jugé approprié.	Cette considération a permis d'établir un processus de clôture d'appel d'offres plus inclusif.

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives



Réduction des formalités administratives

... D'AUTRES SUCCÈS

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
La communauté d'affaires a suggéré aux représentants du gouvernement de s'asseoir avec les intervenants du milieu de la conception et les entrepreneurs en construction pour trouver des façons d'améliorer la qualité des plans des projets de construction.	On a formulé des recommandations pour améliorer les spécifications.	Des groupes de travail de l'industrie et du gouvernement se penchent sur les enjeux liés à l'augmentation constante des coûts et au non-respect des délais.
L'industrie de la construction se plaignait que les ministères se partageaient parfois les contrats pour éviter le processus d'appel d'offres, ce qui était injuste pour une industrie très compétitive.	Une note officielle a été envoyée aux corporations hospitalières leur rappelant qu'elles devaient respecter les obligations qu'impose la <i>Loi sur les contrats de construction de la Couronne et son Règlement général 82-109</i> , entre autres celle de procéder par appel d'offres et contrat	Les régies régionales de la santé utilisent les services de la Direction centrale des appels d'offres pour les projets de construction évalués à plus de 40 000 \$. Pour les projets de moins de 40 000 \$, elles invitent trois entrepreneurs locaux par l'entremise de leur service interne d'achats et d'appels d'offres. De cette façon, toutes les clauses de la <i>Loi sur les contrats de construction de la Couronne et son Règlement général 82-109</i> sont respectées.
L'industrie de la construction a demandé au gouvernement de revoir le calendrier du budget d'immobilisations pour allouer plus de temps aux appels d'offres et aux procédures de planification.	Depuis 2000, le budget d'immobilisations annuel est déposé à l'automne plutôt qu'au printemps.	L'industrie de la construction peut commencer les travaux tôt pour profiter au maximum de la belle saison.
À cause du manque de formation en matière de sécurité dans le domaine de la construction au Nouveau-Brunswick, les travailleurs ne pouvaient obtenir les certificats de sécurité les autorisant à travailler à l'extérieur de la province pendant les périodes de ralentissement.	Le gouvernement a présenté des modifications législatives pour financer la « New Brunswick Construction Safety Training Association ». La « New Brunswick Construction Safety Association » offre aux travailleurs divers cours de formation en sécurité.	Depuis 2002, plus de 11 500 attestations de formation en sécurité ont été délivrées à des travailleurs individuels. Ils sont maintenant autorisés à travailler à des projets à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Les entreprises répondent maintenant aux nouvelles normes de sécurité leur permettant de soumissionner pour des projets des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives



Réduction des formalités administratives

... D'AUTRES SUCCÈS

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
Les fournisseurs alimentaires ont demandé que les permis d'établissement de restauration soient plus flexibles pour combler les besoins selon la taille de l'établissement.	Des règlements ont été proposés pour refléter la taille de l'exploitation dans les procédures de délivrance de permis, tout en tenant compte des normes de propreté et d'hygiène. Ils seront intégrés à la <i>Loi sur la santé</i> .	Ce point est encore à l'étape de révision législative.
Les restaurateurs se sont plaints du processus les obligeant à présenter une copie papier du permis au magasin d'alcools après avoir demandé, payé et reçu leur permis.	Le ministère de la Sécurité publique a commencé à utiliser un système qui envoie automatiquement une confirmation électronique du permis à Alcool NB. Ainsi, le titulaire n'est plus tenu de présenter une copie de son permis au magasin.	Grâce au processus de rationalisation, les titulaires de permis d'alcool économisent temps et argent, et le gouvernement aussi.
Les titulaires de permis d'alcool se plaignaient de ne pas bénéficier de modalités de paiement flexibles pour les achats.	Alcool NB a étudié la faisabilité d'une autre méthode de paiement et une option de paiement par carte de crédit a été présentée.	Depuis le 10 mai 2001, les établissements autorisés du Nouveau-Brunswick peuvent payer leurs achats par carte de crédit (en plus des modalités précédentes).
Les producteurs agricoles se plaignaient du fait qu'un agriculteur puisse immatriculer seulement deux remorques, une limite que n'imposaient pas les autres provinces.	Le règlement a été modifié.	Les producteurs peuvent maintenant immatriculer jusqu'à 12 véhicules comme remorques.
Les agriculteurs demandaient que les formalités administratives soient revues pour leur industrie. Ils s'entendaient pour dire que l'immatriculation annuelle des remorques est un désavantage concurrentiel étant donné que les frais sont beaucoup plus élevés que dans les autres provinces.	On a procédé à l'étude des formalités administratives problématiques dans l'industrie agricole pour obtenir la rétroaction des intéressés, incluant une révision des frais d'immatriculation afin de les rendre conformes à ceux des provinces voisines.	Au cours de cette étude, on a regroupé les préoccupations en six catégories et formulé des recommandations. La majorité d'entre elles ont d'ailleurs été mises en œuvre. Le processus d'examen des frais d'immatriculation des remorques est terminé, mais encore à l'étude.

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives